



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS,  
TENUE LE 27 JANVIER 2022  
EN VIRTUEL

*ADOPTÉ LE 17 FÉVRIER 2022*

**PRÉSENCES :**

M. Antonio Ciarciaglino,	président
M. Christian Slachetka,	vice-président, parent au CA du CSS, substitut à l'exécutif du RCP-3L
M. Gautier Njokou,	parent au CA du CSS
M. Joey Champagne,	conseiller
M <sup>me</sup> Julie Lachance,	secrétaire interne
M. Lessead Jaziri,	conseiller
M. Luc Bédard,	conseiller
M <sup>me</sup> Marie-Claude Chaumont,	parent au CA du CSS
M. Mathieu Gagnon,	conseiller
M <sup>me</sup> Mélanie Ducharme,	déléguée à l'exécutif du RCP-3L

**ABSENCES :**

M <sup>me</sup> Bianca Deschatelets,	parent au CA du CSS
M. Francis Le Quellec,	parent au CA du CSS
M. Jérémie Chiron-Escalier,	trésorier

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

M<sup>me</sup> Manon Chevigny de la Chevrotière, secrétaire d'assemblée

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM**

Après constatation du quorum, M. Antonio Ciarciaglino, président, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. PAROLE AU PUBLIC**

Aucun public.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ECP – 220127 – 1075** Il est proposé par M. Christian Slachetka et appuyé par M. Gautier Njokou, d'accepter l'ordre du jour déposé avec ajouts en 9.2.1 et 9.6, tout en laissant le « Varia » ouvert :

1. Présences et quorum
2. Parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire de l'exécutif du 6 janvier 2022
6. Retour sur l'assemblée du CP du 9 décembre 2021
  - 6.1 Dépôt du sommaire d'évaluation
7. Plan d'action
8. Préparation de l'assemblée du CP du 10 février 2022
  - 8.1 Présence de la Direction générale, s'il y a lieu
  - 8.2 Projet d'ordre du jour
9. Affaires diverses et rapports
  - 9.1 Parents au CA du CSSMI

- 9.2 Trésorerie
    - 9.2.1 Offre de conférence sur la gestion des écrans
  - 9.3 FCPQ
  - 9.4 RCP-3L
  - 9.5 Comité Gala
  - 9.6 CCSEHDAA
  - 10. Varia :
    - 10.1 Communications reçues des parents
  - 11. Levée de l'assemblée
- Adopté à l'unanimité*

#### **4. MOT DU PRÉSIDENT**

M. Ciarciaglino nous informe que la lettre des demandes du comité de parents, adoptée lors de l'assemblée du CP du 13 janvier dernier, a été envoyée au ministre de l'Éducation en copie conforme à la Direction générale du CSSMI et à la Fédération des comités de parents du Québec. Un accusé de réception nous est parvenu de chacune des 3 instances.

Le président a été convoqué cette semaine par la Direction générale et la secrétaire générale du CSS pour l'aviser du dépôt de règlement qui a paru dans la Gazette officielle le 13 janvier 2021 sur le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*. Ce projet de règlement est venu modifier la LIP depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La semaine prochaine, le président et le vice-président rencontreront la Direction générale concernant les contributions financières des parents dans le processus de la Politique FGJ-08 et aussi pour discuter de l'offre des services alimentaires dans nos écoles.

#### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'EXÉCUTIF DU 6 JANVIER 2022**

**ECP – 220127 – 1076** Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Lachance et appuyé par M. Luc Bédard, d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité exécutif du 6 janvier 2022 tel que déposé.

*Adopté à l'unanimité*

#### **6. RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DU 13 JANVIER 2022**

##### **6.1 DÉPÔT DU SOMMAIRE D'ÉVALUATION**

En suivi de la question sur la situation du bénévolat dans les écoles, question visant à orienter le comité Gala, les résultats furent :

- Il y a beaucoup de possibilités pour faire du bénévolat : 14 répondants /33
- Il y a un peu de possibilité pour faire du bénévolat : 17 répondants /33
- Il n'y a aucune possibilité de faire du bénévolat : 2 répondants /33

En ce qui concerne la lettre des demandes du CP au ministre de l'Éducation relatives à la pandémie, quoique cette initiative fut saluée par les membres et adoptée (à la majorité), les commentaires vont dans le sens qu'il aurait été préférable de bien expliquer l'objectif de cette lettre avant d'aborder le sujet au cours de la séance; de cette façon, elle aurait sans doute rallié l'unanimité des participants. La lettre, augmentée des commentaires émis lors de la séance, a été transmise à tous les membres du CP.

Le président fera le suivi sur ce point à la prochaine assemblée.

## **7. PLAN D'ACTION**

Deux ateliers distincts sont en préparation sur les questionnements du CP envoyés à la Direction générale. Ils seraient chacun d'une durée de 30 minutes pour la présentation et 30 minutes de questions. Les versions préliminaires seront soumises à l'exécutif pour validation. La présentation sur les EHDAA serait offerte à l'assemblée de mars et celle sur les projets particuliers, à l'assemblée d'avril.

Le président demandera aussi au CSSMI de recevoir le plan de contingence que doit préparer le CSS, ainsi que tous ses établissements.

## **8. PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE DU 10 FÉVRIER 2022**

### **8.1 PRÉSENCE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, S'IL Y A LIEU**

Nous demanderons une présentation sur l'état de la vaccination de la 2<sup>e</sup> dose dans nos écoles, ainsi que les données sur les cas de COVID.

### **8.2 PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Travail sur le projet déposé; des modifications y sont apportées.

Vérifier la durée de la présentation de la Direction générale avant de finaliser le projet d'ordre du jour.

Modifier le formulaire d'évaluation en fonction des commentaires émis dans celui de la réunion antérieure : vaccination, situation de l'enseignement reçu depuis la réouverture des écoles (enseignant ou parent devant la classe?), suggestions pour l'enseignement à distance.

## **9. AFFAIRES DIVERSES ET RAPPORTS**

### **9.1 PARENTS AU CA DU CSSMI**

M. Gautier Njokou nous informe que la prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 22 février.

### **9.2 TRÉSORERIE**

Le trésorier est absent.

#### **9.2.1 OFFRE DE CONFÉRENCE SUR LA GESTION DES ÉCRANS**

Stéphanie Dionne, facilitatrice à l'ère du numérique et coach professionnelle certifiée en PNL, offre une conférence pour soutenir les parents face aux enjeux liés aux écrans.

#### **Objectif :**

Ces conférences permettent aux parents d'amorcer une importante réflexion sur l'encadrement des écrans et ainsi leur permettre de définir et de mettre en place leurs règles de vie à l'ère du numérique. Les constats et les impacts d'un usage excessif des écrans chez les jeunes sont bien réels. Quel rôle les parents ont-ils à jouer face à ces enjeux ? Éduquer et encadrer positivement l'utilisation des écrans de leurs enfants.

Les tarifs sont :

Conférence d'une durée de 60 minutes : 995 \$.  
Conférence d'une durée de 90 minutes : 1 325 \$ + tx  
En format virtuel ou en présence (dans ce cas des frais de déplacement s'appliquent).

Il est proposé que le comité de parents achète le format de 90 minutes et sollicite la collaboration du CSSMI pour en faire la promotion. Le webinaire serait offert en soirée et ouvert à tous. Plusieurs dates en mars seront proposées à la conférencière.

### **9.3 FCPQ**

Le prochain Conseil général aura lieu le 5 février, doublé du Forum des PEHDAA. MM. Ciarciaglino et Slachetka ont été invités à faire partie du panel pour l'atelier sur les relations CP/CCSEHDAA,

### **9.4 RCP-3L**

- Dépôt du compte-rendu de la rencontre des CCSEHDAA du 10 décembre 2021
- Décision de conserver le même taux/élève pour la cotisation demandée aux CP pour 2021-2022
- Préparation de la rencontre des présidences et vice-présidences des CP, des CCSEHDAA et des parents au CA du 29 janvier 2022
- Élections :
  - M<sup>me</sup> Amal Chaanin (CSS de Laval) a été réélue à la présidence.
  - M. Antonios Beliotis (CS Sir-Wilfrid-Laurier) a été élu à la vice-présidence
  - M<sup>me</sup> Mélanie Ducharme (CSS des Mille-Îles) a été élue à la trésorerie.
- Au CSS des Affluents, la conférence du 24 novembre dernier sur *Comment imposer un contrat d'écran aux enfants?* a reçu 500 parents.

### **9.5 COMITÉ GALA**

M. Luc Bédard nous informe que le comité Gala a tenu une réunion le 20 janvier, pour discuter plus en détails de la formule retenue. Le thème du Gala a été fixé. L'événement aura lieu lors de la semaine de l'action bénévole, soit du 24 au 30 avril 2022. Les discussions ont aussi porté sur le cadeau à offrir aux lauréats.

La documentation, comprenant la lettre d'invitation et le formulaire de candidature du parent lauréat, a été envoyée aux directions d'écoles et aux présidences des CÉ via la Direction générale pour le service des communications. Le comité de parents étant en mesure d'assumer l'entièreté des frais inhérents, aucune contribution financière ne sera demandée aux CÉ cette année.

Les candidatures sont demandées avant le 18 mars prochain.  
La prochaine réunion du comité se tiendra le 3 février prochain. Avis aux intéressés.

### **9.6 CCSEHDAA**

Le 17 janvier dernier, les points suivants furent traités :

- Réponse à la consultation sur le calendrier scolaire 2022-2023
- Suivi sur la démarche d'avis sur le Politique FGJ-03
- Retour sur le Forum des PEHDAA du 4 décembre 2021
- Retour sur la rencontre des CCSEHDAA du RCP-3L du 10 décembre 2021

- Présentation du projet de la semaine de la différence 2021-2022

Nous avons appris la démission de M<sup>me</sup> Annie Despins, membre du CCSEHDAA depuis plusieurs années et déléguée de ce comité au comité de parents. Une élection aura lieu à la prochaine rencontre du CCSEHDAA, le 21 février.

## 10. VARIA

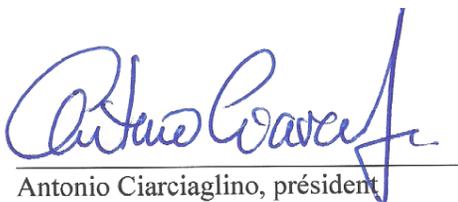
### 10.1 COMMUNICATIONS REÇUES DES PARENTS ET AUTRES SOURCES

- Courriel (11 janvier) d'un représentant au CP manifestant son inquiétude sur la réouverture des écoles le 17 janvier.
- Nombreux échanges de courriels (entre le 13 et le 26 janvier) d'un représentant ayant des problèmes dans son CÉ. Le président a pris en charge le suivi avec cette représentante.
- Courriel (18 janvier) d'un représentant au CP qui dénonce 2 nouvelles pratiques de son école (avis reçu un mardi en soirée pour être effectif le lendemain) sur le transport scolaire en fin de journée. Après le signal sonore, les surveillantes ont ordonné la fermeture des portes et le chauffeur a refusé d'ouvrir la porte du bus à l'élève placée devant celle-ci. Le parent dénonce la procédure faite sans donner un 1<sup>er</sup> avertissement à l'élève. Les parents doivent alors se rendre à l'école pour ramener leur enfant à la maison. Le coordonnateur du service de l'organisation scolaire et du transport (SOST) supporte la direction dans cette directive et affirme que d'impliquer les parents dans la punition est plus efficace pour régler une problématique. Il se dit prêt à cautionner toutes les écoles qui voudraient implanter ce type de conséquence tout en affirmant que la sécurité des enfants est une priorité pour son service. Pourtant, l'élève doit quitter le stationnement de l'école, aviser lui-même son parent et attendre que quelqu'un puisse le ramener chez lui. Dans le cas où les parents ne sont pas disponibles pour récupérer leur enfant, la SOST peut envoyer une berline pour accommoder. Pourquoi n'y a-t-il pas une gradation dans les conséquences et que c'est l'enfant qui doit joindre son parent ? Le sujet a été ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CÉ de cette école.

## 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ECP – 220127 – 1077** À 21 h 22, il est proposé par M. Lessead Jaziri et appuyé par M. Luc Bédard de lever la séance.

*Adopté à l'unanimité*

  
Antonio Ciarciaglino, président

  
Julie Lachance, secrétaire interne